Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-89_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 89-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14
Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41
Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, ,TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ; LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES OU DE LOISIRS »

Le Conseil municipal de la commune de Pleucadeuc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 et R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n° 451 du 18 juillet 1998 portant création de la régie de recettes « Animations sportives, culturelle ou de loisirs »;

Considérant le prochain départ à la retraite du régisseur titulaire ;

Considérant la volonté de la commune de simplifier son organisation administrative et comptable en regroupant les encaissements de la régie « Animations sportives, culturelles ou de loisirs » avec ceux de la régie de recettes existante destinée aux opérations de faibles montants, laquelle dispose d'un régisseur régulièrement nommé et actuellement en fonction ;

Considérant que cette réorganisation permettra d'optimiser le fonctionnement des services tout en garantissant la continuité du service public et la sécurité des opérations d'encaissement ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-89_2026-DE

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

Article 1
La régie de recettes « Animations sportives, culturelles ou loisirs » est supprimée.

Article 2
La suppression prendra effet à compter du 1er septembre 2026, sous réserve de l'accomplissement des opérations de clôture de la régie et après apurement des opérations en cours.

Article 3
Les recettes précédemment encaissées par cette régie seront désormais perçues par la régie de recettes existante compétente pour les encaissements de faibles montants, dans les conditions qui seront fixées par son acte constitutif modifié.

Article 4
Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment :

- solliciter l'avis conforme du comptable public ;
- prendre l'arrêté portant suppression et clôture de la régie de recettes ;
- procéder à la clôture du compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) ouvert au nom de la régie ;
- signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Article 5
La présente délibération sera transmise au comptable public assignataire, au préfet dans le cadre du contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Vote à l'unanimité :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO